

## Marchés Publics de fournitures

Document valant règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses particulières	
Pouvoir Adjudicateur	LP JEAN GARNIER représenté par Christophe MARIE chef d'établissement 24 rue Henri BARBUSSE 40110 MORCENX LA NOUVELLE
Objet de la consultation	FOURNITURE ET INSTALLATION DE TABLES ASPIRANTES
Procédure de consultation	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable (articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique )
Date d'envoi de l'avis à publication	25/05/2023
Date et heure de remise des offres	15/06/2023 A 12H00

### SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché	.....	p2
Article 2 : modalité de la consultation	.....	p2
Article 3 : variantes et options	.....	p2
Article 4 : dossier de consultation	.....	p2
Article 5 : contenu des plis	.....	p3
Article 6 : modalité de remise des offres	.....	p3
Article 7 : validité des offres	.....	p3
Article 8 : examen des candidatures et des offres	.....	p4

## **Article 1 : définition du marché**

---

### **1-1 Objet**

La consultation porte sur un lot unique de fourniture et prestation de service associée visant au montage et mise en service des tables, ventilateurs flexible de raccordement aux conduits existants et raccordement des coffrets disjoncteurs au moteur ainsi que des rideaux de protection. Descriptif technique de l'ensemble joint en annexe.

### **1-2 Durée du marché/Période d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 5 mois à compter de la date de notification du marché. La date prévisionnelle de notification du marché étant fixée au 26 juin 2023. Pour des raisons de fonctionnement interne, l'exécution de la totalité de la prestation doit être effectuée durant la période du 21 octobre au 6 novembre 2023.

### **1-3 Pénalités**

#### **Pénalités de retard de livraison**

En cas de retard dans l'exécution des prestations par rapport au délai d'exécution indiqué sur le marché, le titulaire pourra encourir, après mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :  $P = 100 \times R$ ; avec P = le montant de la pénalité, R= le nombre de jours de retard.

#### **Pénalités pour livraison incomplète**

En cas de livraison incomplète, une pénalité de 10% du montant des fournitures non livrées pourra être appliquée.

**Ces pénalités sont cumulables**

## **Article 2 : modalité de la consultation**

---

### **2.-1 Procédure de consultation**

Le présent contrat est passée selon la procédure adaptée de l'article 2122-8 du code de la commande publique.

### **2.-2 Acceptation**

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

## **Article 3 : variantes**

---

Les variantes ne sont pas autorisées

## **Article 4 : dossier de consultation**

---

### **4.-1 Retrait des dossiers de consultation**

Le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation AJI

### **4.-2 Pièces constitutives du dossier**

Document valant règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses particulières

### **4-3 Modification du dossier et renseignements complémentaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande écrite au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres. La réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des candidats, au plus tard **5** jours avant la date de remise des offres.

## **Article 5 : Présentation des offres**

---

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

- un devis détaillé indiquant le descriptif technique des matériels ainsi que les services ;
- date prévisionnelle d'intervention
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur,

## **Article 6 : modalité de remise des offres**

---

Les offres des candidats devront être reçues au lycée professionnel Jean Garnier-24 rue Henri Barbusse- 40110 MORCENX au plus tard le 15 juin 2023 à 12h00. Elles devront parvenir **sous une des formes** suivantes, sous peine de nullité :

### **6-1 Offres non remises par voie électronique**

Ces offres sont envoyées sous pli cacheté par voie postale en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : lycée professionnel Jean Garnier-24 rue Henri Barbusse- 40110 MORCENX

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

L'enveloppe comprendra les pièces relatives mentionnées à l'article 5.

### **6-2 Offres remises par voie électronique**

Les candidats optant pour la réponse par voie électronique sont invités à s'inscrire et transmettre les documents sur la plate-forme de dématérialisation AJI ou à l'adresse gest.0400097n@ac-bordeaux.fr (dans ce cas, il est impératif de demander un accusé de réception à votre envoi.).

Les candidats devront respecter les modalités du code de la commande publique.

## **Article 7 : validité des offres**

---

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 8 : examen des candidatures et des offres**

---

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures qui n'ont pas qualité pour présenter une offre en application de l'article 43 ou qui ne contiennent pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CCP sont écartées. Sont également irrecevables les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

L'analyse de l'offre de base, puis de l'offre comportant des variantes, sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des produits	10	La conformité au descriptif est impérative
Critère logistique	7	
Prix des prestations	3	

Pour chaque critère, l'offre répondant le mieux aura la note maximale, soit 10 pour le critère qualité des produits, 3 pour le critère logistique et 7 pour le critère prix. Les offres qui suivent seront notées de la façon suivante (et ce sur chaque critère) : note maximum- (son rang dans le classement\* coefficient de notation). Le coefficient de notation est égal à la note maximale divisée par le nombre de candidats.

## **Article 9 : Prix**

---

maximum 48 000€ pour l'ensemble

Fait à Morcenx, le 22/05/2023